



NAO 2022 / New Deal

Le 5 janvier 2022

Vendredi 7 et 14 janvier auront lieu les Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires **dans un contexte particulièrement mouvementé**, que ce soit au niveau de l'entreprise, **entre New Deal et projets de réorganisations**, ou au niveau national encore perturbé par la crise sanitaire.

Ce n'est d'ailleurs pas la crise pour tout le monde : *"après plus de vingt ans d'attente, le CAC 40 a finalement dépassé début novembre son record historique de septembre 2000 pour s'installer confortablement au-dessus des 7.000 points. Il évolue désormais à son plus haut niveau."* Alors que dans le même temps **nous sommes confrontés à une inflation inédite sur ces 20 dernières années**, et à **une explosion des coûts de l'énergie** en particulier.

Si il y a création de richesse, il est temps que les travailleurs en voient aussi la couleur !

Concernant nos activités à Teréga, le contexte économique et industriel s'éclaircit au travers des nouveaux vecteurs de développement des gaz renouvelables, notamment celui de l'hydrogène, sans oublier une régulation des activités permettant une bonne performance financière. Le tout grâce à l'implication de l'ensemble des salariés du groupe.

C'est pourquoi **chez FO nous estimons que les évolutions salariales doivent concerner tout le monde, Teréga SA, Teréga SAS et Teréga Solutions.**

Quelques chiffres avant d'exposer nos revendications :

Contexte économique actuel	
Inflation 2021	2,8%
Revalorisation SMIC en 2021	2,99%
Revalorisation mini UFIP	1,5%
Inflation prévue en 2022 (PLF)	1,5%

Au vu de ce contexte, avec une forte reprise de l'économie et une hausse importante du coût de la vie, FO revendiquera avec force une **augmentation générale qui doit permettre a minima à chacun des salariés de Teréga de maintenir son pouvoir d'achat.**

Nous demanderons sur l'AG un **plancher de 90 euros par mois** qui profitera aux salariés qui ont les revenus les plus modestes, particulièrement impactés par l'augmentation du coût de la vie quotidienne.

Pour les AI, l'enveloppe qui sera négociée doit permettre de **valoriser les contributions individuelles** dans un climat qui a été particulièrement en tension pour chacun d'entre nous.

Par ailleurs, nos revendications porteront sur les items suivants :

- Revalorisation de l'**aide au logement des jeunes embauchés** de 20% en province et 50% à Paris
- Revalorisation des tickets restaurants
- **Prime d'ancienneté** portée à 24% pour 30 ans d'ancienneté pour les OETAM et revalorisation du traitement mensuel des cadres de 1% à la 30ème année d'ancienneté.

En plus des NAO, de nombreux sujets vont être mis sur la table des négociations dès ce début d'année : le **projet New Deal initié par la Direction** doit passer en revue l'ensemble des accords constituant notre socle social : sur ce sujet, à nouveau, **FO, première organisation syndicale à Teréga, tient à réaffirmer sa position : oui au dialogue, non au bigbang social.**

Nous resterons les garants d'un socle social, garanti par le pacte des actionnaires lors de la cession de TIGF, et auquel les salariés du groupe sont particulièrement attachés.

De plus, les accords d'Intéressement et de Participation, arrivés à leur terme, seront également renégociés dès ce début d'année.

Grâce à ces accords dont FO a été artisan et signataire, en 2022 les salariés de Teréga percevront de nouveau un intéressement record !

Différentes négociations ont déjà eu lieu en fin d'année dernière, qui montrent la vitalité du dialogue social, dont nous vous proposons un compte-rendu synthétique :

IFC : l'accord sur l'indemnité fin de carrière, prévu pour prendre fin le 30 juin 2022, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. Il nous faudra travailler sur un mécanisme plus efficace pour remplacer ce dispositif, afin qu'il profite mieux aux salariés.

Travail Hybride : Cet accord à vocation à formaliser les règles de télétravail dans l'entreprise, qui pourra aller jusqu'à 10 jours max par mois (3 de ces jours pouvant être fractionnés en demi-journées).

FO a beaucoup insisté pour que les règles soient adaptées à certaines situations, par exemple dans le cadre de la maternité ou pour les personnels RQTH, certaines situations pouvant nécessiter des aménagements en termes de nombre de jours ou de dotation matérielle. La Direction s'est engagée à étudier les sollicitations individuelles en ce sens, n'hésitez pas à revenir vers nous pour vous aider à réaliser vos demandes.

Niveau compensation pour le télétravail, nous nous sommes beaucoup battus pour que l'indemnité journalière soit revue à la hausse, compte tenu de l'inflation actuelle et de la hausse exceptionnelle des coûts de l'énergie.

En plus du ticket restaurant auquel il est éligible, le salarié en télétravail percevra 3€20 par jour télétravaillé (la moitié pour les demi-journées).

Pour s'équiper (bureau, fauteuil etc...), chaque salarié dispose d'une enveloppe de 270 euros remboursés sur justificatif et renouvelable tous les 4 ans.

Epargne Salariale : objectif prioritaire : Actualiser les dispositifs d'épargne retraite, ce qui correspond à une obligation légale (Loi Pacte), les anciens dispositifs Perco / Resurco étant devenus obsolètes, et devant être à terme remplacés par les nouveaux à savoir respectivement Percol et Pero, ceci permettant aux salariés de Teréga Solutions de bénéficier des mêmes dispositifs que l'ensemble des salariés du groupe.

Cet accord sera finalisé en janvier, des mécanismes de compensations seront mis en place pour les salariés de Teréga Solutions qui n'ont pas pu bénéficier de ces dispositifs en 2021.

L'ensemble de l'équipe FO profite de l'occasion pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2022 ! Aujourd'hui comme hier nous comptons sur votre soutien pour continuer à défendre et à améliorer notre socle social.

Aujourd'hui comme hier vous pouvez nous solliciter pour vous accompagner dans les aléas de la vie professionnelle.

Votre délégation FO Teréga pour ces négociations : Philippe Gil, Patrick Mathieu, Sofiane Mokhtari.

Abonnez vous à notre newsletter sur www.foterega.fr